



REGLEMENT FINANCIER 2016 DU LYCÉE FRANCO PÉRUVIEN

Le présent règlement a pour objectif de communiquer aux parents d'élèves les dispositions financières prévues pour l'année scolaire 2016 : droits d'inscription et frais de scolarité, échéances de paiements, pénalités pour retard de paiement.

Le Conseil de gestion, se réserve le droit de reconsidérer l'ensemble des dispositifs du présent règlement en cas de situation difficile au niveau économique, fiscal et financier au Pérou.

I. PRESENTATION GENERALE

Le lycée Franco péruvien est un établissement sans but lucratif de droit privé au Pérou.

C'est une structure privée conventionnée avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) qui dépend du ministère des affaires étrangères français.

A ce titre, le gouvernement français participe à hauteur de 56 % du budget global de l'établissement (bourses, subventions diverses, salaires professeurs résidents et expatriés), pour réaliser ses missions principales : Scolarisation d'élèves français, scolarisation d'élèves péruviens et coopération éducative.

II. INSCRIPTION

Les modalités d'inscription font l'objet d'une circulaire spécifique.

Le montant du droit d'inscription s'élève par enfant pour la rentrée 2016 à :

- **Maternelle : 21 000 soles**
- **Primaire : 17 220 soles**
- **Collège : 15 400 soles**
- **Lycée : 9660 soles**

L'entrée au lycée en classe de Première et de Terminale est exonérée de frais d'inscription.

Le règlement se fait au moment de l'inscription et ne se paye **qu'une seule fois pour toute la durée de la scolarité** (même en cas de départ et de retour).

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

- **Abattements et exonérations :**

Les parents anciens élèves, les boursiers AEFE bénéficient de 30% de remise pour les droits d'entrée du premier au quatrième enfant, à partir du cinquième ils bénéficient d'une remise de 50%.

Les fonctionnaires français détachés au Pérou par le gouvernement français, pour une durée maximum de 5 ans et les professeurs ayant le statut de résidents « AEFE » payent 15% des droits d'entrée.

Les familles ayant au moins deux enfants inscrits au lycée Franco péruvien, ont le droit à une réduction sur les frais d'inscription.

- **Inscription du deuxième enfant: - 15%**
- **Inscription du troisième enfant: - 20%**
- **Inscription du quatrième enfant: - 25%**
- **Inscription du cinquième enfant: - 50%**

III. REINSCRIPTION

La réinscription d'un élève pour l'année 2016 sera acceptée uniquement si la famille n'a plus aucune dette à l'égard du lycée à la date du 31 décembre 2015 et après avis du Proviseur.

IV. DROITS DE SCOLARITE

1) Échéances

Les droits de scolarité sont perçus en **10 mensualités, de février à novembre**, pour tous les élèves.

Le montant mensuel est déclaré à la banque Scotiabank au nom de l'élève à partir du 5 du mois en cours et devra être payé jusqu'au dernier jour du mois en cours.

2) Tarif des droits de scolarité

Le Conseil de Gestion a fixé les tarifs pour l'année scolaire 2016 comme suit:

Cycle	Classe	Montant annuel	10 échéances indivisibles de
Ecole Maternelle	Petite, Moyenne et Grande sections	S/.17040.00	S/.,1,704.00
Ecole Primaire, Collège et Lycée	Du CP à la Terminale	S/.17520.00	S/.,1,752.00

En cas d'arrivée en cours d'année, la famille s'acquittera des frais de scolarité à partir du mois en cours, suivant le tableau ci-dessous.

En cas de départ en cours d'année, la famille s'acquittera de la totalité de l'échéance du mois en cours.

	MOIS D'ENTREE AU LYCEE FRANCO-PERUVIEN										
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'échéances	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1
Montant en soles restant pour l'année en MATERNELLE	17040	15336	13632	11928	10224	8520	6816	5112	3408	1704	1704
Montant en soles restant pour l'année en ELEMENTAIRE	17520	15768	14016	12264	10512	8760	7008	5256	3504	1752	1752
Montant en soles restant pour l'année en SECONDAIRE	17520	15768	14016	12264	10512	8760	7008	5256	3504	1752	1752

3) Réductions et abattements

Une remise de 10% sera effectuée chaque mois pour et à partir du troisième enfant.

Une remise de 200 soles sera effectuée pour le paiement intégral en début d'année des 10 échéances.

4) Autres frais

- Les voyages scolaires sont financés par les familles à 100%.
- Les droits aux examens français se payeront en août 2016:
- Epreuves Anticipées du BACCALAUREAT : classe de 1ère : **S/. 357.90***
- Epreuves Terminales du BACCALAUREAT : Classes de Terminale : **S/. 814.05***

**Les tarifs du Baccalauréat sont fixés par le Centre régional d'Examen (lycée Saint Exupéry de Santiago du Chili) et sont susceptibles de modifications en 2016*

Les familles auront la possibilité d'acheter la photo de classe (vente organisée à partir du mois d'avril 2016).

Le lycée organisera la vente des flambeaux pour les parents qui souhaitent participer à la promenade aux flambeaux organisée chaque année par le lycée en octobre-novembre.

V. CANTINE

1) Le service de cantine est à la charge d'une société privée qui facture directement aux familles.

2) **Montant** : Le tarif est de S/. 9.00 pour les élèves du primaire et de S/. 10.00 pour les élèves du secondaire.

VI. PERISCOLAIRES et MATERIEL DE CLASSE

Les activités périscolaires (ateliers périscolaires et ADCA) sont financées par l'établissement.

Le lycée propose la vente des livres et cahiers de travail pour la rentrée 2016. Ces livres seront utilisés en classe conformément au programme d'éducation français et péruvien.

Les livres et cahiers de travail sont vendus à prix coûtant sans frais de transport et les familles bénéficient des réductions octroyées par les éditeurs français et péruviens.

Le pack de livres et cahiers de travail par niveau de classe se régleront directement à la banque Scotiabank en donnant le nom et le prénom de l'élève **à partir du 01 février 2016**. Une fois le paiement effectué, les livres seront remis aux élèves directement en classe à la rentrée scolaire.

Le lycée organisera la vente des livres à l'unité pour les familles qui ne souhaitent pas acheter le pack complet à partir du **lundi 15 février au vendredi 19 février 2016**. Le paiement se fera surplace et en espèce.

VII. ÉCHEANCES DE PAIEMENT

Les échéances de paiement doivent être réglées mensuellement. En cas de retard, une pénalité journalière de 0.07% sera appliquée (mesure adoptée et votée par le conseil de gestion).

IMPORTANT:

Nous vous rappelons que le non paiement de deux échéances de frais de scolarités consécutives peut entraîner une déclaration de la dette auprès d'INFCORP et la rétention des bulletins et certificats scolaires.

VIII. MOYENS DE PAIEMENTS

Tout paiement doit être effectué en soles

1) **Paiement comptant:** en "nuevos soles" dans les agences bancaires de ScotiaBank (pour connaître les adresses, merci de consulter <http://www.scotiabank.com.pe/>)

La date d'encaissement sera effective au lendemain du jour ouvrable suivant le paiement.

En 2016, la Scotiabank appliquera une commission de 2.00 soles assumée par les familles pour chaque paiement au guichet.

2) **Si vous avez un compte à la Scotiabank**, vous pouvez faire le paiement par internet sans frais et sans vous déplacer, avec un token .Il vous suffit de sélectionner dans la page web du compte Scotiabank :

- *Onglet: Pagos- otras instituciones*
- *Cochez: tipo de instituciones*
- *Renseigner le RUC (numéro d'identification du collège): 20148075353+ buscar*
- *Page paiement : sélectionner Colegio Franco peruano (pension S/.)*
- *Codigo del alumno : entrer le code de l'élève (le code peut se récupérer auprès du service de l'intendance)*

Conformément à la législation péruvienne, Le lycée transmettra mensuellement les factures du règlement des frais de scolarité.

IX. EXEAT ET CERTIFICAT PÉRUVIEN DE NOTES

L'EXEAT (certificat de scolarité) et le certificat péruvien de notes ne sera donné que si la famille est à jour de tous ses paiements.

X. BOURSE ET SCOLARITÉ À CHARGE DU GOUVERNEMENT FRANCAIS et AIDE FINANCIÈRE DU LYCÉE FRANCO-PÉRUVIEN

a- Élèves de nationalité française: les familles peuvent déposer un dossier de bourse du gouvernement français auprès du Consulat de France à Lima.

b- Élèves d'autres nationalités : les familles peuvent solliciter une bourse auprès du lycée Franco péruvien pour les frais de scolarité. Cette aide est annuelle, limitée, ponctuelle, pour les élèves en fin de cycle et ne se renouvelle pas automatiquement. Les dossiers sont à retirer au service de l'intendance du lycée.

Fait à lima, le 15 décembre 2015

Le Directeur Administratif et Financier
Régis Fitoussi

Le Proviseur
Dominique Aimon